

AMNESTY INTERNATIONAL
Déclaration publique

Index AI : POL 30/014/2007 (Public)
Bulletin n° : 114
ÉFAI
21 juin 2007

Journée mondiale des réfugiés 2007

À l'occasion de la Journée mondiale des réfugiés 2007, Amnesty International exprime sa solidarité avec les réfugiés du monde entier, issus de pays comme l'Afghanistan, le Burundi, l'Irak, le Myanmar, le Soudan et le Sri Lanka, qui attendent une solution à leurs difficultés, parfois depuis plusieurs générations.

Amnesty International demande à tous les gouvernements de mettre en œuvre leurs obligations internationales de respecter et de protéger les droits des réfugiés et des demandeurs d'asile. Dans de nombreuses régions du monde, les gouvernements représentent les réfugiés et les demandeurs d'asile comme une menace pour les sociétés où ils ont cherché refuge. Ces craintes sont utilisées et entretenues par ces mêmes gouvernements qui se sont juridiquement engagés à protéger les réfugiés des persécutions auxquelles ils ont échappé dans leurs pays.

Motivées par des considérations politiques et sécuritaires de contrôle des frontières, les procédures d'asile sont devenues un outil d'exclusion plutôt que de protection. Selon la Commission européenne, les 27 pays de l'Union européenne ont reçu 53 p. cent de demandes d'asile en moins en 2006 qu'en 2002. Des contrôles frontaliers toujours plus durs, ainsi que des mesures contre les migrations irrégulières mises en œuvre même en dehors du territoire de l'Union européenne, constitueraient un obstacle important pour les réfugiés essayant d'atteindre l'Union européenne, et expliqueraient en partie la baisse constante des demandes d'asile dans l'Union européenne. Il est certain en revanche que les raisons des demandes d'asile – la violence et la persécution – sont aussi pressantes que jamais.

Le principe de non refoulement, décrit comme la pierre angulaire du système international de protection des réfugiés et qui interdit le renvoi forcé de toute personne, soit du territoire d'un État soit de sa frontière, vers un pays où elle risquerait de graves violations de ses droits humains, est battu en brèche et ignoré par les États qui cherchent à contourner leurs obligations envers les réfugiés et les demandeurs d'asile. En janvier 2007, le gouvernement kenyan a fermé sa frontière avec la Somalie, empêchant des milliers de personnes de la franchir pour chercher refuge. Le Kenya a aussi renvoyé de force des centaines de personnes qui avaient réussi à franchir la frontière et demander l'asile.

Des millions de réfugiés palestiniens, qui sont les réfugiés de plus longue date et les plus nombreux du monde, sont toujours privés d'une solution durable à leur situation difficile près de soixante ans après avoir trouvé refuge dans des pays d'accueil du Moyen-Orient.

Les pays d'accueil dans les régions du Sud sont le plus souvent ceux qui subissent le plus les conséquences économiques, sociales et environnementales de l'arrivée de réfugiés en grand nombre, pendant des années. Le conflit persistant en Irak a provoqué le déplacement d'un million et demi d'Irakiens dans leur propre pays. Deux millions d'autres sont devenus des réfugiés, laissant craindre l'émergence d'une crise humanitaire, non seulement en Irak mais aussi en Syrie et en Jordanie, car ces pays éprouvent des difficultés face à l'afflux important de réfugiés irakiens. Malgré cela, les autres pays n'ont guère agi pour éviter cette crise humanitaire. Au contraire, les mesures récentes prises par certains des pays les plus riches bafouent les principes établis de partage du fardeau et de la responsabilité, qui demande aux États de s'engager dans la coopération internationale pour soulager le fardeau excessivement lourd que l'asile impose à certains pays.

Plus au nord, les gouvernements de l'Union européenne ont recours à des mesures d'une complexité croissante pour empêcher les demandeurs d'asile d'atteindre leur territoire, notamment en menant des opérations d'interception en Méditerranée et en passant des accords de coopération avec des États d'Afrique du nord. Cependant, ces mesures ne dispensent pas les États de leurs obligations en matière de droits humains, car ils sont également responsables de la protection des droits humains des personnes

sous leur contrôle de fait.

En avril 2007, le gouvernement australien a accepté un échange de réfugiés reconnus, sur l'île de Nauru dans le Pacifique, avec des réfugiés reconnus cubains et haïtiens détenus par les États-Unis à Guantánamo. Plutôt que de répondre aux souffrances de ces réfugiés par une solution durable et adéquate, cette proposition d'«échange» semble conçue spécialement pour dissuader les réfugiés de demander la protection qui leur est due, en les expédiant d'une région du monde à une autre. Selon Amnesty International, plutôt que d'utiliser leurs ressources pour «échanger» des réfugiés ou prendre d'autres mesures nuisibles à la protection des droits de ces personnes, les États devraient honorer leurs engagements envers les réfugiés qui arrivent sur leur territoire, mais aussi en fournissant aide et protection aux réfugiés qui subissent des crises de grande ampleur dans le monde.

Amnesty International constate avec une grande inquiétude que les réfugiés sont de plus en plus exclus du système de protection internationale relatif aux droits humains. Notre organisation rappelle aux États que la protection des réfugiés est à la fois une obligation pour les pays d'accueil et une responsabilité internationale. Amnesty International demande en particulier à tous les États de respecter scrupuleusement le principe fondamental de non refoulement. En outre, elle souligne qu'il faut impérativement donner accès à tous les réfugiés, promptement et sans discrimination, à toutes les solutions durables et appropriées : rapatriement volontaire de manière sûre et digne vers la région d'origine ou de résidence habituelle, intégration locale ou installation dans un pays tiers. Pourtant, de trop nombreux réfugiés courent le danger d'être refoulés, notamment en raison d'une rhétorique raciste ou xénophobe ; leurs droits sont bafoués dans les premiers pays d'arrivée, ce qui rend difficile leur intégration locale. Ils peuvent aussi rester pendant des années voire des générations dans les limbes d'une situation prolongée de réfugié, incapables d'avoir accès aux opportunités de réinstallation, ou de s'intégrer réellement.

À l'occasion de la Journée mondiale des réfugiés 2007, Amnesty International consacre une série d'actions et d'événements, partout dans le monde, à la situation critique des personnes déplacées de force.

L'exposition *Nurturing Hope – Seeking Common Ground* de Ricky Romain s'ouvre au Secrétariat international de notre organisation, à Londres. Cette exposition aborde des thèmes liés à la situation des personnes déplacées.